



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MAI 2026**



DATE DE CONVOCATION : 7/05/2026	L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 20/05/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	25	4	29	0
LB/TD N° 2026/52	COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIERES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sébastien BAUDOIN, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Mathias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Abdoul THIAM, Manon CROIZET, François BELHOMME, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN

Représentés :

- Ozan ERGIN, pouvoir à Hélène CAILLÉ-CAYZAC
- Sandrine CLOTEAUX, pouvoir à Alexandra DUFAU
- Béatrice BONVIN-GALLAS, pouvoir à François BELHOMME
- Dominique BONNET, pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN


Secrétaire de séance : Sébastien BAUDOIN

Vu l'article 1650 du code général des impôts qui prévoit que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou de l'adjoint délégué, président, et de huit commissaires titulaires ainsi que de leurs huit suppléants ;

Considérant le renouvellement général du conseil municipal suite aux élections de mars 2026 ;

Considérant la nécessité de dresser, à l'intention du directeur départemental des finances publiques, une liste de contribuables comportant trente-deux noms dont 16 titulaires et 16 suppléants ;



Monsieur le Maire expose que le directeur des services fiscaux ne retient ur cette liste, que 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la liste des 32 contribuables jointe en annexe à la présente délibération pour constituer la commission communale des impôts directs.

PJ : Liste des 32 contribuables proposés à la CCID

Secrétaire de séance
Sébastien Baudoin

Fait et délibéré à Épernon,
le 18 mai 2026

Le Maire,

Loïc BOUR



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.